

Conditions d'octroi :

- résider de manière habituelle en France (à défaut, une APS *peut* être délivrée) ;
- nécessiter une prise en charge médicale dont le défaut pourrait entraîner des conséquences d'une exceptionnelle gravité, et ne pas pouvoir bénéficier d'un traitement approprié dans le pays d'origine ;
- ne pas constituer une menace pour l'ordre public.

RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **originaux** et les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.
- Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.
- Si vous ne parlez pas français, veuillez à être accompagné par un interprète le jour du rendez-vous.

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- Passeport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) et/ou justificatif d'état civil et de nationalité (carte consulaire, carte d'identité nationale)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance
- Si vous êtes marié / avez des enfants** : carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation.
- Justificatif de domicile de moins de six mois** :
Si vous êtes locataire ou propriétaire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
Si vous êtes hébergé dans un hôtel ou hébergement d'urgence : attestation d'hébergement.
- Justificatifs de résidence habituelle en France** : preuves que vous résidez en France depuis au moins un an (visa, attestation de demande d'asile, documents administratifs, attestations de service social, attestation bancaire, attestation du bailleur).

Si vous ne justifiez pas d'une résidence habituelle en France, une autorisation provisoire de séjour peut vous être délivrée pour vous permettre de séjourner en France provisoirement pendant la durée des soins nécessaire. La délivrance d'une APS n'est pas de plein droit et reste à l'appréciation de l'autorité préfectorale au regard de votre situation. Les ressortissants algériens doivent établir avoir été admis dans un établissement de soins français et bénéficier à ce titre d'une autorisation de la CNAS (Protocole annexe du 10/04/2016 entré en vigueur le 01/02/2019)
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie** (si l'étranger est marié et est originaire d'un état autorisant la polygamie)
- Déclaration sur l'honneur JOINTE concernant votre situation familiale complétée, datée et signée**
- 2 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).
- 50 euros en timbres fiscaux** (à acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabacs) ou titre de séjour en cours de validité (en cas de changement de statut).

PROCÉDURE ÉTRANGER MALADE

Le jour du rendez-vous, un certificat médical vierge vous sera remis. **Vous devrez le faire compléter par votre médecin et le renvoyer à l'OFII dans un délai maximum d'un mois. Pour les demandeurs d'asile : vous avez 3 mois à compter de la date de votre dépôt de demande d'asile en préfecture.**

REMISE DU TITRE DE SÉJOUR

Vous recevrez un SMS ou un courrier lorsque votre titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac :

- Première demande de titre de séjour « étranger malade » : **25€** (sauf autorisation provisoire de séjour)
- Visa de régularisation en cas d'entrée ou séjour irrégulier : **150€**

DECLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT VOTRE SITUATION FAMILIALE

	NOM	Prénom	Sexe F / M	âge	nationalité	Pays de résidence	Ville de résidence
Conjoint(e) *	Depuis le :						
Mariage							
PACS							
Union libre							
Enfants							
Père							
Mère							
Frères et sœurs							

* rayer les mentions inutiles

Signature :

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur,
l'exactitude des informations inscrites dans le tableau ci dessus

fait à STRASBOURG le : ____ / ____ / ____